

## Ca vous intéresse ?

Le développement des AMAP est soutenu par l'association Alliance Provence *Paysans Ecologistes Consommateurs*.

Elle aide les groupes de consommateurs et les producteurs souhaitant s'investir dans une AMAP à s'organiser.

Une quarantaine d'AMAP existent à l'heure actuelle en PACA.

Vos contacts locaux :

► **Pour une AMAP secteur TRET-S-PUYLOUBIER :**

***Puylobier :***

**Patricia BEYSSAC**

**04 42 66 32 00**

**[patricia.beysac@wanadoo.fr](mailto:patricia.beysac@wanadoo.fr)**

***Trets :***

**Claire Simon**

**04 42 29 41 86**

**[zoesimon@infonie.fr](mailto:zoesimon@infonie.fr)**

Pour rejoindre un autre groupe dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou pour participer à la création d'une AMAP, **consommateur ou producteur, veuillez contacter l'association :**



Provence Alpes Côte d'Azur  
**ALLIANCE**  
PAYSANS - ECOLOGISTES - CONSOMMATEURS

ALLIANCE PROVENCE  
*Paysans Ecologistes Consommateurs*  
17 rue Daniel Melchior  
83000 TOULON  
tel : 04 94 98 80 00 / fax : 04 94 98 80 05  
e-mail : [allianceprovence@wanadoo.fr](mailto:allianceprovence@wanadoo.fr)  
site Internet : [www.allianceprovence.org](http://www.allianceprovence.org)

## Qu'est-ce qu'une A.M.A.P. ?

Une **Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne** est constituée par un groupe de consommateurs qui opte pour une relation directe avec un producteur.

Une AMAP, c'est :

- \* un appui à l'agriculture paysanne locale
- \* une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne
- \* un moyen de manger sainement à un prix juste

➤ Un membre d'une A.M.A.P. est un **consommateur** qui devient partenaire de l'exploitation en achetant en début de saison une part de la récolte de la ferme. Chaque semaine, il compose son panier de produits frais suivant la récolte du jour.

➤ Le **producteur** s'engage à cultiver sain, dans le respect de la nature et de l'environnement. Une fois par semaine, il partage sa récolte de produits fraîchement cueillis. Le contenu de la part ou "panier" est calculé pour convenir à trois personnes.

## Comment ça marche ?

Quand le groupe de consommateurs est formé, le fermier les invite à visiter son exploitation. Dans ce partenariat, ils peuvent établir ensemble le planning des productions à venir et le coût de l'engagement financier pour la saison et la détermination des lieux et jours de distribution.

La mise en place et la réalisation d'une A.M.A.P. est prise en charge par un **"comité"** constitué de plusieurs bénévoles : un responsable de la distribution, un chargé de la liaison entre les membres du groupe et entre le groupe et la ferme, un trésorier.

Au-delà de ces principes fondamentaux émergent des initiatives propres à chaque AMAP. Certaines rédigent un journal interne, d'autres offrent les surplus à des associations caritatives ou encore organisent des fêtes.

**Ensemble, le fermier et les propriétaires de parts créent une nouvelle sorte d'économie et assurent la continuité et l'existence de fermes locales.**

## Quels avantages ?

Dans ce système hors "économie de marché", l'agriculteur écoule l'intégralité de sa production, évite surproduction et mévente dues aux importations.

N'ayant plus le souci de vendre, il peut se consacrer à la valorisation de son savoir-faire et à la qualité de sa production.

L'engagement par avance des consommateurs lui permet de payer tous les coûts engendrés par la plantation et de lui assurer un salaire.

Les AMAP permettent, outre le maintien de l'agriculture paysanne, la possibilité de contribuer à l'installation d'un jeune agriculteur sur des terres à vocation maraîchère.

**Enfin, c'est aussi permettre à chacun de payer le juste prix d'une nourriture de qualité et collectivement de tendre vers une « souveraineté alimentaire » (possibilité de produire et de consommer localement).**